

**M. Pascoe:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques commentaires sur l'article 2. Je traiterai notamment des définitions. Je ne répéterai pas ce que d'autres orateurs ont dit au sujet des lacunes que la mesure peut renfermer. Je vais me reporter aux définitions qui se trouvent à l'alinéa a: «Installations agricoles», à l'alinéa b: «Instruments aratoires», à l'alinéa g: «Récoltes sur pied ou produites sur la ferme», à l'alinéa h: «Ferme» et à l'alinéa j qui définit le cultivateur. Comme on l'a dit ici, le bill n° C-222 permettra aux banques de prêter en prenant des hypothèques sur les fermes, les propriétés et les biens meubles.

• (3.00 p.m.)

Ces définitions me font craindre que le gouvernement ne soit tenté de mettre fin à ses prêts aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette loi a beaucoup aidé les cultivateurs en leur fournissant des prêts bancaires garantis par le gouvernement à un taux d'intérêt maximum de 5 p. 100. Pour bien montrer l'importance de ce programme, je vais me reporter au dernier relevé qu'en a publié le ministère des Finances. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 1966, on a accordé au moins 27,233 prêts, d'un montant global de \$71,415,392. Je répète que le gouvernement garantit ces prêts accordés par les banques à charte. Un cultivateur peut emprunter jusqu'à \$15,000 pour les améliorations agricoles et l'achat d'instruments aratoires au taux maximum de 5 p. 100. Depuis la mise en vigueur de cette loi, 1,325,464 prêts ont été accordés aux agriculteurs, soit un montant de \$1,905,085,785. Dans la seule province de Saskatchewan, les prêts consentis du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 1966, se sont élevés à \$23,377,000 pour l'achat d'instruments aratoires. On a emprunté plus de 1.5 million de dollars pour la construction de bâtiments de ferme, un demi-million pour d'autres constructions et ainsi de suite. Pendant ce court laps de temps, on a prêté une somme globale de \$25,205,047. L'année dernière, le total était de \$24,842,000 environ pour la même période.

Tous les députés s'intéressent à ces prêts pour l'amélioration des exploitations agricoles, mais ceux qui représentent des régions agricoles s'y intéressent davantage. Nous voulons nous assurer que de l'accroissement des prêts consentis aux agriculteurs par les banques, en vertu du présent bill, ne résultera pas le retrait du gouvernement de ce programme de prêts garantis à 5 p. 100 d'intérêt. Mon intervention sera brève, car nous voulons tous, je pense, faire avancer le bill.

L'alinéa g de l'article sur les définitions a trait aux récoltes sur pied ou produites sur la ferme. Sauf erreur, cette définition s'applique aux céréales entreposées dans les fermes et le

bill n° C-222 semble permettre aux banques de faire des prêts sur les céréales entreposées dans des coffres. Or, l'administration Diefenbaker a présenté une mesure législative...

**M. Roxburgh:** Quelle était cette administration?

**M. Pascoe:** C'était une bonne administration; la meilleure. La meilleure que nous ayons jamais eue et je vais vous le prouver dans un instant. L'administration Diefenbaker a présenté une mesure législative rendant disponibles sans intérêts des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes, lorsqu'elle a constaté, en arrivant au pouvoir, qu'en vertu des politiques libérales, des quantités énormes de blé avaient ainsi été entreposées. Rien ne prouvait que les libéraux étaient capables d'écouler ce blé. C'est pourquoi, dès le début, le gouvernement a adopté une mesure prévoyant des avances de fonds sans intérêts sur les céréales entreposées dans les fermes.

**M. Roxburgh:** Je croyais que ce gouvernement était conservateur progressiste. Je ne savais pas qu'on l'appelait le gouvernement Diefenbaker.

**M. Pascoe:** Monsieur Diefenbaker était premier ministre, ce qui nous remplissait de fierté. Nous espérons qu'il redeviendra premier ministre.

**Une voix:** Pas d'applaudissements.

**M. Pascoe:** Je répète que le gouvernement libéral d'alors était incapable de vendre ce blé ou n'en voyait pas l'utilité. Je reconnais qu'au cours des dernières années, nos initiatives antérieures ont permis au gouvernement actuel de bien écouler cette marchandise. Mais il pourrait arriver sous un gouvernement libéral—espérons qu'il n'en sera rien—que le blé s'entasse à nouveau dans les fermes. Nous voulons donc nous assurer de l'efficacité de la législation prévoyant des prêts en espèces et sans intérêt sur les céréales entreposées dans les fermes.

Voilà les principales questions qui me préoccupent. J'insiste sur mon espoir que, par le projet de loi n° C-222—certains l'appellent le bill «deux cent vingt-deux» à cause des maux de tête possibles—le gouvernement ne s'assure pas une échappatoire qui lui permette de laisser tomber ou de rogner les deux programmes que j'ai mentionnés: la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui prévoit un taux d'intérêt de 5 p. 100 et la disposition relative aux avances en espèces sans intérêts aux cultivateurs qui ne peuvent pas vendre leur grain. Je reparlerai probablement de ces questions lorsque nous en serons saisis.